



Recours rupture adsl: perte d'activité

Par **neo76**, le **07/08/2012 à 17:55**

Bonjour,

Une situation rencontrée récemment m'amène à me renseigner avant de lancer un recours.

Je gère un point de vente dans la téléphonie et j'ai rencontré une rupture de ma ligne ADSL. Celle-ci fait suite à un écrasement de la ligne par l'opérateur. Sans internet pendant 15 jours mon activité a été fortement perturbé et je me retrouve avec une perte financière non négligeable liée à cette panne. Est-il possible d'attaquer en justice cet opérateur afin de demander la perte générée par cette panne?

Cordialement,

Par **xavlaw**, le **08/08/2012 à 17:36**

Eventuellement, tout dépend aussi de l'enjeu financier prévisible.

Cordialement

Par **salim**, le **08/08/2012 à 18:23**

aviez vous un abonnement professionnel ou en tant que particulier?

certaines fournisseurs d'accès ne font pas d'abonnement pour professionnels et il vous sera difficile, à mon avis, d'avoir gain de cause